

Recommandations générales du CSRPN pour la démarche « Trame verte et bleue » en Languedoc-Roussillon

Vu la demande conjointe de recommandations générales de l'Etat et de la Région sur la Trame verte et bleue en Languedoc Roussillon, formulée lors de la séance plénière du 2 février 2010 ;

Vu l'examen par le groupe de travail Trame verte et bleue du 21 mai 2010 des conclusions du colloque Trame verte et bleue organisé conjointement par les Conseils Scientifiques Régionaux du Patrimoine Naturel Languedoc-Roussillon et Provence-Alpes-Côte d'Azur du 26 mars 2010 ;

Vu l'examen en séance plénière du 24 juin 2010 ;

Considérant que les présentes recommandations ont pour objet de mettre en lumière les spécificités du Languedoc-Roussillon en matière de continuité écologique et de conservation de la biodiversité ;

Considérant que les présentes recommandations ont pour but de cadrer scientifiquement la démarche nationale de la Trame verte et bleue, afin d'adopter une méthodologie adaptée au contexte écologique, mais également socio-économique, de la région ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine naturel émet les recommandations générales suivantes pour la mise en œuvre de la démarche Trame verte et bleue en Languedoc Roussillon :

1. Recommandations générales pour l'élaboration de la Trame verte et bleue en Languedoc-Roussillon

Le CSRPN souligne que l'analyse de la fragmentation naturelle et artificielle des espaces naturels constitue une base pour l'identification de la trame verte et bleue.

Les membres du CSRPN recommandent de baser les réflexions et les travaux en cours et à venir sur l'analyse des fonctionnalités écologiques du territoire. Il convient de prendre en compte, à l'intérieur de la matrice des paysages, notamment les connaissances produites dans le cadre de la délimitation des zones présentant un intérêt écologique (**ZNIEFF de type 1 et 2 notamment**). Des hiérarchisations pourront être établies suivant l'importance des zones au regard des enjeux liés au maintien ou aux nécessités de restauration d'ensembles écologiques fonctionnels qui constitueront la Trame verte et bleue.

Les abords des agglomérations sont des zones sensibles convoitées par une expansion urbaine vigoureuse. Il faudra veiller à ce que l'interpénétration entre les espaces bâtis et viabilisés, et les espaces agricoles, les espaces semi-naturels et naturels se fasse dans l'optique de laisser des ensembles fonctionnels reliés entre eux. Ceci est particulièrement valable pour l'élaboration des SCOT et des PLU.

Plusieurs méthodes d'identification de la Trame verte et bleue ont été testées à **différentes** échelles territoriales (PNR, SCoT, IPAMAC). Il convient de capitaliser les enseignements méthodologiques tirés de ces expériences, notamment lorsque les résultats permettent une mise en perspective régionale cohérente.

Dans la même optique, il faudra utiliser ou développer une ou plusieurs méthodes déclinables aux différentes échelles concernées, en utilisant le retour d'expérience des projets pilotes régionaux PNR et SCOT.

Il conviendra d'intégrer une vision prospective et dynamique des territoires, pour tenir compte des phénomènes socio-économiques qui régissent les changements d'occupation des sols, en particulier: **la déprise agricole, notamment viticole et pastorale**, les nouvelles infrastructures et les effets connexes à l'évolution démographique.

Afin d'assurer la cohérence inter-régionale de la Trame verte et bleue, il est important de prendre en compte les continuités fonctionnelles avec les régions limitrophes du Languedoc-Roussillon.

2. Recommandations pour prendre en compte les spécificités et la diversité des écosystèmes du L-R

Afin d'assurer une prise en compte satisfaisante de la diversité et de la spécificité des écosystèmes du Languedoc-Roussillon, il conviendra d'intégrer à la réflexion sur la Trame verte et bleue les éléments suivants :

- **l'importance du cadre géomorphologique, du contexte biogéographique** et des barrières naturelles. Ces éléments conditionnent en effet le fonctionnement des écosystèmes du Languedoc-Roussillon
- **La mosaïque des milieux** provoquée par les facteurs naturels et par l'utilisation de l'espace contribue à la diversité biologique exceptionnelle. La question de la fragmentation en zone méditerranéenne doit d'ailleurs faire l'objet de recherches plus approfondies, notamment pour ce qu'elle recouvre en termes d'écologie.
- **les zones humides**, pour lesquelles les protocoles de définition devront être précisés ;
- **les espèces impactées** par la fragmentation ;
- **le cordon littoral**, dans le cadre de l'interface terre – lagunes - mer. Les relations fonctionnelles entre les eaux continentales, les biocénoses marines et les espèces migratrices, **notamment poissons et oiseaux**, devront être traitées avec une attention particulière ;
- **les grandes entités géomorphologiques** (grands causses...), doivent être préservées.

2. 3. Recommandations pour valoriser les services écosystémiques rendus par la Trame verte et bleue en Languedoc-Roussillon

Le CSRPN recommande de travailler à l'amélioration de la communication et de l'acceptabilité sociale de la TVB, notamment auprès des élus et des citoyens. Dans ce sens, il paraît essentiel d'axer la communication sur la notion de « paysage ». Le paysage constitue en effet une notion naturellement perceptible par les élus et par le grand public, notamment à l'échelle locale. Il constitue, de plus, un facteur d'attractivité essentiel pour les territoires et permet donc de faire le lien avec les services écosystémiques.

Il convient de mettre en lumière les services rendus par la biodiversité en Languedoc-Roussillon, tels que : l'agriculture, la productivité des lagunes ou encore l'attractivité des paysages du L-R, dont la question de la nature en ville fait partie intégrante, puisqu'elle constitue un facteur d'attractivité important des ensembles urbains.

Il paraît enfin essentiel d'intégrer dans la Trame verte bleue la dimension gestion du risque naturel en Languedoc-Roussillon, particulièrement prégnant en ce qui concerne les inondations par les cours d'eau des côtières méditerranéens (champs d'expansions des crues et espaces de mobilité des cours d'eau) et la submersion marine sur les zones littorales basses et sableuses (expansion et flux sédimentaire). Ainsi, le CSRPN recommande que les plans ou programmes de protection soient étudiés en intégrant la composante trame verte et bleue.

Le Président du CSRPN Languedoc-Roussillon

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'B. Delay', with a long horizontal stroke extending to the right.

Bernard DELAY